

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND

En abrégé « EUROFUNDLUX »

10-12, Avenue Pasteur

L - 2310 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 82461

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Il est porté à la connaissance des actionnaires des compartiments Alto Rendimento 2017, Cedola 2017, Convertible Bond et Global Enhanced Dividend - GEDI que les modifications suivantes ont été décidées par le Conseil d'Administration et prendront effet le 4 septembre 2017 :

1. Compartiment Alto Rendimento 2017

Changement de dénomination	
Alto Rendimento 2017	OBIETTIVO 2021
Changement de politique d'investissement	
<p>Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 31 décembre 2017. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis à concurrence de 100% en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire, ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade) ou en liquidités, constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire telles que les obligations convertibles. Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenu fixe tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement ». Ce compartiment visera à réduire le risque associé aux titres à rating faible, en diversifiant ses positions sur base du choix de l'émetteur, du secteur économique, du marché de référence et de la qualité du crédit. La durée résiduelle des composants obligataires variera au cours du temps en fonction de l'objectif d'investissement et du développement des différents marchés au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 31 décembre 2017. La duration du portefeuille est normalement</p>	<p>Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 31 décembre 2021. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis à concurrence de 100% en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire, ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (« investment grade ») ou en liquidités, constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 50% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade »).</p> <p>Dans les conditions normales de marché, le compartiment vise à détenir des titres n'ayant pas un rating inférieur à B-.</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteur de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).</p> <p>Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10%</p>

<p>comprise entre 4 ans et moins que 1 an et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 31 décembre 2017. A partir du 31 décembre 2017 le compartiment sera investi exclusivement en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constituées en particulier de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit et la durée sera normalement inférieure à 1 an. En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé « Limites d'Investissement - Techniques et instruments », le Compartiment a la faculté de recourir aux produits dérivés de type «CDS» pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés qui ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.</p>	<p>des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles et/ou en convertible contingent bonds (« CoCo »).</p> <p>Le compartiment n'investira pas dans des ABS/MBS et/ou dans des instruments de type distressed defaulted securities.</p> <p>Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenu fixe tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».</p> <p>Ce compartiment visera à réduire le risque associé aux titres à rating faible, en diversifiant ses positions sur base du choix de l'émetteur, du secteur économique, du marché de référence et de la qualité du crédit. La durée résiduelle des composants obligataires variera au cours du temps en fonction de l'objectif d'investissement et du développement des différents marchés au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 31 décembre 2021. La durée du portefeuille est normalement comprise entre 4 ans et moins que 1 an et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 31 décembre 2021. A partir du 1 janvier 2022 le compartiment sera investi exclusivement en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constituées en particulier de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit et la durée sera normalement inférieure à 1 an. En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change.</p> <p>Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé « Limites d'Investissement - Techniques et Instruments », l'utilisation de produits dérivés se fera dans un but de couverture et d'investissement.</p>
--	--

Changement de commission de performance

La commission de performance est calculée sur la performance annuelle absolue qui résulte de la différence entre la VNI du 1er janvier et du 31 décembre de chaque exercice ou de la différence en terme absolue entre la VNI du 1er janvier et celle en vigueur au moment d'un rachat d'actions ; elle sera ajustée pour prendre en compte toutes les souscriptions et tous les rachats

Néant

effectués au cours de l'exercice de référence. Elle sera égale à 30% de la performance annuelle qui dépasse le 4%. Elle sera limitée à un montant non supérieur à 1,5% de la valeur nette d'inventaire totale journalière du compartiment. La commission de performance sera payée par la Société en une seule fois endéans les 30 jours suivant la fin de l'exercice social.	
Changement de sous-gestionnaire en investissements	
Muzinich & CO. Inc. (New York)	Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. (Milan)

La commission de gestion pour le compartiment OBIETTIVO 2021 classe A, à partir du 4 septembre jusqu'à 31 décembre 2017, sera maintenue à un maximum de 1,00% p.a. et à partir du 1 janvier 2018 la commission de gestion passera de maximum 0,50% p.a. à maximum 0,80% p.a.. En ce qui concerne la classe B, la commission de gestion passera de maximum 1% p.a. à 0.4% maximum p.a.

2. Compartiment Cedola 2017

Changement de dénomination	
Cedola 2017	FIXED INCOME RETURN SHORT TERM - FIRST
Changement de politique d'investissement	
Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 15 février 2017. Les avoirs nets du compartiment sont investis à concurrence d'au moins 90% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire, émises par des sociétés localisées dans les pays de la zone Euro ou dans les pays de l'OCDE ou qui exercent leur activité principale dans l'un de ces pays, ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade), en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un état membre de l'Union Européenne ou par un état membre de l'OCDE, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constitués de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire y compris les obligations convertibles et les obligations émises par des sociétés localisées dans les pays de la zone Euro ou dans les pays de l'OCDE ou qui exercent leur activité principale dans l'un de ces pays, ayant un rating inférieur à BBB- (donc non investment grade). Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres	Le compartiment est de type obligataire et vise à générer des revenus à travers l'investissement dans des titres à court/moyen terme. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis à concurrence de 70% en valeurs mobilières de type obligataire (incluant des titres de la catégorie 144A négociés sur un marché réglementé en accord avec le chapitre 5 du Prospectus aux points A. 1) d) et A. 1) i)) ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade). Dans le cadre de la limite susmentionnée, le Compartiment pourra investir jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ayant un rating CCC (de CCC- à CCC+). Les avoirs nets du compartiment pourront être investis à concurrence de 100% en valeurs mobilières de type obligataire (incluant des titres de la catégorie 144A négociés sur un marché réglementé en accord avec le chapitre 5 du Prospectus aux points A. 1) d) et A. 1) i)) ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) et/ou en instruments du marché monétaire. Le Compartiment pourra également détenir à titre accessoire des liquidités constituées de dépôts bancaires. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire (incluant des titres de la catégorie 144A négociés sur un marché réglementé en

OPC investis en valeurs à revenu fixe tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement ». La durée résiduelle des composants obligataires diminuera au cours du temps en fonction de l'objectif d'investissement et du développement des différents marchés au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 15 février 2017. A partir du 15 février 2017 le compartiment sera investi principalement en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constituées en particulier de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois. La durée du portefeuille aura une limite maximum de 4 ans et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 15 février 2017. A partir du 15 février 2017 le compartiment aura une durée normalement inférieure à 1 an. En ce qui concerne les investissements libellés en devises autres que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change. Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement - Techniques et Instruments», l'utilisation de produits dérivés ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.

accord avec le chapitre 5 du Prospectus aux points A. 1) d) et A. 1) i)) et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteur de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Le rating des titres se basera sur les ratings des agences de notations disponibles et sur l'analyse du gestionnaire pour déterminer la qualité des titres.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire telles que les obligations convertibles.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type asset-backed securities/mortgage-backed securities et commercial mortgage-backed securities. Le compartiment n'investira pas dans des convertible contingent bonds (« CoCo »), et/ou dans des instruments de type distressed ou default securities.

Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement ». La durée moyenne du portefeuille devrait être égale ou inférieure à 3.5 ans

En ce qui concerne les investissements libellés en devises autres que la devise de dénomination des classes d'actions, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5 intitulé « Limites d'Investissement - Techniques et instruments », le compartiment a la faculté de recourir aux produits dérivés de type « CDS » pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés dans un but de couverture et d'investissement.

La durée moyenne du portefeuille devrait être égale ou inférieure à 3.5 ans.

Changement de commission de performance

Néant

La commission de performance pour la classe D sera calculée sur la performance annuelle absolue qui résulte de la différence entre la VNI du 1er janvier et du 31 décembre de chaque exercice ou de la différence en terme absolue entre la VNI du 1er janvier et celle en vigueur au moment d'un rachat d'actions ; elle sera ajustée pour prendre en compte toutes les distributions éventuelles de dividendes, toutes les souscriptions et tous les rachats effectués au cours de l'exercice de référence. Elle sera égale à 10% de la performance annuelle qui dépasse le 1,5%. Elle sera limitée à un montant non supérieur à 1,5% de la valeur nette d'inventaire totale journalière du compartiment. La commission de performance sera payée par la Société en une seule fois endéans les 30 jours suivant la fin de l'exercice social.

Changement de sous gestionnaire en investissements	
Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. (Milan)	Lord Abbett & CO. LLC (New Jersey)

La commission de gestion pour le compartiment FIXED INCOME RETURN SHORT TERM - FIRST (anciennement Cedola 2017) classe D passera de maximum 0.5% p.a. à maximum 1,20% p.a..

3. Compartiment Convertible Bond

Elargissement de la politique d'investissement comme suit en vue de permettre l'investissement dans des pays émergents :

« Les avoirs nets du compartiment sont investis à concurrence de 70% au moins de ses actifs nets en obligations convertibles, warrant-linked bonds et instruments convertibles similaires émis par **des émetteurs internationaux**. »

« Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents). »

4. Compartiment Global Enhanced Dividend - GEDI

Les classes D et Q du compartiment ne donneront plus lieu à un dividende trimestriel fixe. Le dividende, si applicable, sera appliqué suivant les conditions et modalités fixées au chapitre 7 ci-dessous intitulé « Distribution et nature des compartiments ».

Les actionnaires des compartiments concernés aux points 1, 2, 3 et 4 qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant un délai d'un mois, soit du 3 août 2017 au 3 septembre 2017.

En outre, une nouvelle classe d'actions I sera prévue pour le compartiment FIXED INCOME RETURN SHORT TERM -FIRST, avec une commission de gestion de maximum 0,45% p.a..

Le Prospectus et les Informations clés pour l'investisseur mis à jour peuvent être obtenus sur demande auprès du siège social de la Société ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 3 août 2017
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION